



POURQUOI ACHETER UNE PETITE EOLIENNE SI JE SUIS UN PARTICULIER ?





Madame / Monsieur,

Ce document a été réalisé pour vous présenter toutes les bonnes raisons d'investir dans une petite éolienne.

Ces raisons sont bien-sûr nombreuses, et sont aussi bien économiques qu'écologiques !!

En investissant dans une petite éolienne, vous faites bien sûr un **acte citoyen**.

En effet, vous allez directement participer à la réduction des gazs à effets de serre qui sont généralement émis par les centrales électriques thermiques, à la réduction de la pollution due à l'exploitation de l'uranium pour les centrales nucléaires, et également réduire les impacts environnementaux liés à l'implantation de tout le réseau électrique.

Vous participerez d'autant plus à l'aspect écologique que les éoliennes Windancer ont une trace écologique limitée avec 98% de matériaux recyclables qui les composent, et une fabrication locale.

Vous faites également un investissement avec un **intérêt économique** !!

Une éolienne Windancer va vous permettre de **réduire directement votre Facture d'électricité**, voir de l'annuler complètement et de revendre de l'électricité.

Aujourd'hui, la France est l'un des pays européen où l'électricité est la moins chère, et même dans ces conditions, l'investissement est intéressant.

Les prix de l'électricité sont actuellement sous tension et font régulièrement objets de débats. L'exception Française sur les prix ne durera surement pas et les prix augmenteront pour rejoindre les niveaux européens et mondiaux.

Toutes ces raisons font qu'il est extrêmement intéressant de devenir autonome en électricité, et d'investir dans un produit de qualité pour une utilisation durable !!

La qualité intrinsèque de nos éoliennes est de haute tenue d'une part grâce à leur conception simple et robuste, et d'autre part grâce aux matériaux choisis, c'est-à-dire les meilleurs alliages d'aluminium et d'acier inoxydable. La **fabrication française** en nos ateliers de la région parisienne vous assure une qualité de production supplémentaire.



CELESTE ENERGIES

En choisissant une éolienne Windancer, vous choisissez également :

- un concept très innovant avec un design unique, récompensé par 3 premières places à 3 prix internationaux dans le domaine de l'écologie, le [National Energy Globe Award 2009](#), le [Green Dot Award 2008](#), et le [Gold Design Exchange Award 2007](#),
- une trace écologique minimale grâce à sa fabrication locale et les 98% de matériaux recyclables qui la composent,
- une sérénité d'esprit grâce à la longévité de cette éolienne, et grâce à sa conception unique qui permet de n'émettre quasiment aucune vibration et aucun bruit.

En résumé, les petites éoliennes vous permettent de **réduire votre facture d'électricité**, d'**afficher votre Eco-citoyenneté**, et de faire de l'**Eco-sensibilisation** auprès de votre entourage.

Mais il y a bien d'autres motivations pour investir dans l'énergie éolienne, et nous allons les découvrir au travers des rubriques suivantes :

LES GAINS POUR LES PARTICULIERS	4
1/ Crédit d'impôt	6
Qu'est-ce que le crédit d'impôt développement durable ?	6
Quelles sont les conditions pour en bénéficier ?	6
Pour quels investissements et à quel taux ?	7
Les documents à fournir	7
2/ TVA à 5,5%	7
Pour quels travaux ?	7
A quelles conditions ?	8
3/ Aides et subventions diverses.....	8
SIMULATION D'IMPLANTATION	9
L'ADEME EN PARLE.....	10

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples renseignements,

L'EQUIPE CELESTE ENERGIES
contact@celeste-energies.fr



CELESTE ENERGIES

LES GAINS POUR LES PARTICULIERS



Les Eoliennes

Windancer

VOUS PERMETTENT DE

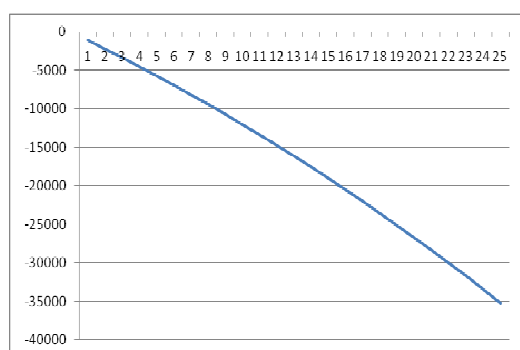
**GAGNER DE L'ARGENT,
ET
GAGNER VOTRE INDEPENDANCE ENERGETIQUE**



VOUS ETES PROPRIETAIRE D'UNE MAISON OU COPROPRIETAIRE D'UN IMMEUBLE

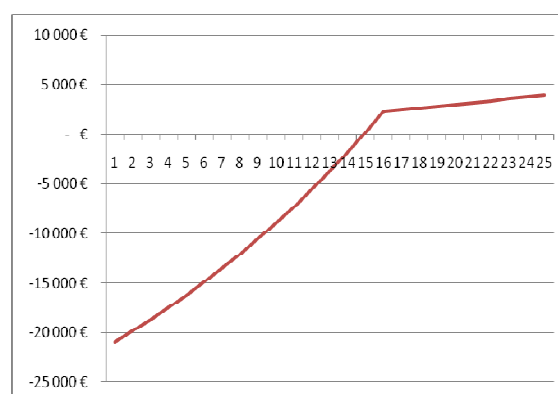
DEVENEZ

PRODUCTEUR D'ELECTRICITE ET AFFICHEZ VOTRE ECO-CITOYENNETE



**Votre solution électrique actuelle
n'est qu'un cumul de dépenses !!
-35000€ sur 25 ans pour une famille
utilisant 10000kWh/an**

**Les éoliennes Windancer vous
proposent de gagner de
l'argent en misant sur le futur !!
+ 40000€ par rapport à votre
solution actuelle !!!**



LES EOLIENNES WINDANCER VALORISENT VOTRE HABITATION



Les gains directs les plus importants à réaliser avec l'installation d'une éolienne Windancer sont bien-sûr les gains liés à l'exploitation de l'éolienne, c'est-à-dire les économies réalisées sur l'achat de l'électricité. Et ceci, sur toute la durée de vie de l'éolienne!!

Mais d'autres sources de gains sont possibles pour aider à l'investissement :

1/ Crédit d'impôt

C'est sans doute l'aide que vous connaissez le mieux. Mais attention, elle ne s'applique pas de la même façon et au même taux à tous les types de travaux et d'équipements. Vous trouverez ci-dessous toutes les informations relatives à cette disposition pour 2010.

Qu'est-ce que le crédit d'impôt développement durable ?

C'est une disposition fiscale permettant aux ménages de déduire de leur impôt sur le revenu une partie des dépenses réalisées pour certains travaux d'amélioration énergétique portant sur une résidence principale.

Quelles sont les conditions pour en bénéficier ?

Votre situation :

- Vous êtes locataire, propriétaire occupant ou occupant à titre gratuit ;
- Vous êtes fiscalement domicilié en France.

Votre logement :

- C'est une maison individuelle ou un appartement ;
- C'est votre résidence principale si vous êtes occupant ;
- Le logement est neuf ou ancien pour l'installation d'équipement utilisant les énergies renouvelables (solaire, éolien, hydraulique, bois), les pompes à chaleur et les équipements de raccordement à un réseau de chaleur.

Un montant plafonné

- Le montant des dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt est plafonné à **8 000 € pour une personne seule et 16 000 € pour un couple** soumis à imposition commune. Cette somme est majorée de 400 € par personne à charge.



- Ce plafond s'apprécie **sur une période de cinq années consécutives** comprises entre le 1er janvier 2005 et le 31 décembre 2012. Le contribuable qui effectue des dépenses à plus de 5 ans d'intervalle pourra bénéficier du plafond à deux reprises.
- Le crédit d'impôt est calculé sur le montant des dépenses éligibles, **déduction faite des aides et subventions reçues par ailleurs.**

Pour quels investissements et à quel taux ?

Investissements bénéficiant du crédit d'impôt	Taux au 1er janvier 2010
Panneaux photovoltaïques, éolienne, micro-centrale hydraulique	50 %

<http://ecocitoyens.ademe.fr/financer-mon-projet/construction/credit-dimpot-developpement-durable>

Les documents à fournir

La démarche administrative est très simple : **il suffit de remplir une ligne sur sa déclaration d'impôt.** Dans le cas d'une construction neuve, c'est l'attestation fournie par le vendeur ou le constructeur du logement qu'il faudra joindre à la déclaration d'impôt. Les usagers qui souscrivent leur déclaration par Internet sont dispensés de l'envoi de la facture. Ils doivent être en mesure de la produire, sur demande de l'administration.

2/ TVA à 5,5%

Le taux normal de TVA est de 19,6 % mais certains travaux peuvent bénéficier d'une TVA à taux réduit.

Trouvez ici **toutes les informations pour 2010.**

Pour quels travaux ?

L'installation d'un système de production électrique par énergies renouvelables : photovoltaïque, éolien, hydraulique,

Attention :

La TVA ne porte pas sur les travaux qui, sur une période de 2 ans, remettent à l'état neuf plus de 2/3 chacun des éléments de second œuvre* ou plus de la moitié du gros œuvre. (* planchers non porteurs, installations sanitaires et de plomberie, portes et fenêtres extérieures, installations électriques, cloisons intérieures, systèmes de chauffage).

A quelles conditions ?

Votre situation :

Vous être propriétaire occupant, bailleur ou syndicat de copropriétaires,
Vous êtes locataire ou occupant à titre gratuit,
Vous êtes une société civile immobilière.

Votre logement :

Il est achevé depuis plus de deux ans,
C'est votre résidence principale ou secondaire,
C'est une maison ou un appartement.

Comment en bénéficier ?

Les travaux et équipements doivent être facturés par l'entreprise. Cette entreprise qui vend le matériel et en assure la pose applique directement la réduction de TVA, qui se traduit par une réduction de l'ordre de 12 % du montant de la facture.

3/ Aides et subventions diverses

Il existe des aides et subventions pour les particuliers, pour l'installation d'éoliennes, de la part de l'ADEME, la Région, le département...

Les régions préfèrent généralement intervenir sur la partie travaux pour ne pas réduire l'effet du crédit d'impôt. Malheureusement, aujourd'hui, les aides ne sont pas uniformes d'une région et d'un département à l'autres... Il faudra donc vous rapprocher du Responsable développement durable de votre Conseil Général, ou de votre Conseil Régional pour connaître les aides en vigueur sur votre zone. Vous pouvez également vous rapprocher de votre espace info-énergie le plus proche. Vous trouverez ses coordonnées sur le site de l'ADEME à l'adresse : <http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/InfoEnergie.html>

D'autres aides sont sûrement disponibles, peut-être même au niveau de votre commune, tout dépend de la commune et de votre profil...

<http://ecocitoyens.ademe.fr/financer-mon-projet>

4/ Valeur du bien en hausse

Des études anglo-saxonnes montrent que les biens étant autonomes énergétiquement ou tendant vers l'autonomie se vendent plus cher. Ces études parlent de **ventes 10% supérieures en valeur** aux ventes sans contexte écologique. Ces données sont bien-sûr à vérifier avec quelques agences dans votre région pour avoir une idée pour votre site.

SIMULATION D'IMPLANTATION

Pour vous donner une idée plus réelle de l'implantation d'une éolienne Windancer sur le terrain d'une maison individuelle ou sur un immeuble d'habitation à toit terrasse, nous avons réalisé quelques implantations numériques.



Version mât autoportant ou Toit terrasse

Nous pouvons peindre les mâts pour qu'ils se fondent encore mieux dans l'environnement



L'ADEME EN PARLE

L'énergie éolienne : un choix de société

● **Lutter contre le changement climatique**

Essentiellement dû à la combustion de colossales quantités d'énergie fossile, l'effet de serre représente une grave menace. Conscients de ce problème, de nombreux pays de la Communauté Internationale ont pris l'engagement de réduire les émissions de dioxyde de carbone pour stabiliser la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère. La promotion des énergies renouvelables est un des moyens d'atteindre cet objectif.

L'énergie éolienne évite les émissions de dioxyde de carbone, d'oxyde d'azote et de dioxyde de soufre. Chaque unité d'électricité produite par la force du vent remplace une unité d'électricité produite par d'autres moyens plus polluants.

● **La France s'engage**

L'adoption de la Directive européenne, fixant pour la France un objectif de 21% de taux de couverture de la consommation électrique par énergies renouvelables d'ici 2010, ainsi que l'annonce des nouvelles conditions d'achat du kWh éolien constituent deux événements majeurs susceptibles d'accélérer fortement le développement de l'énergie éolienne en en Bretagne.

L'objectif strictement minimal affiché par l'État français, en terme de puissance éolienne installée d'ici 2010, est donc de 5 000 MW. Cependant, la France devant passer de 15% à 21% de taux de couverture de la consommation électrique par source renouvelable, il sera nécessaire de produire 40 à 45 TWh à l'aide des différentes filières EnR, dont 25 à 30 TWh à partir de l'éolien.

L'objectif du Gouvernement français se veut prudent et réaliste. Il est raisonnable d'envisager une fourchette d'objectifs compris entre 6 000 et 10 000 MW.

● **Des conditions économiques favorables au développement de la filière**

La nouvelle tarification d'achat du kWh éolien pour des puissances inférieures à 12 MW (0,08 €/kWh pendant 5 ans, puis recalage entre 0,03 et 0,08 €/kWh sur les dix années suivantes de manière à obtenir, en moyenne, sur 15 ans, entre 0,05 et 0,08 €/kWh en fonction de la qualité des sites) constitue un indicateur de première importance quant aux moyens mis en œuvre par le Gouvernement pour atteindre les objectifs de la France.

Le principe d'un tarif fixe et le niveau de prix fixé doit permettre de réaliser des projets dans des conditions économiques satisfaisantes en termes de rentabilité et de durée d'amortissement.

● Plus d'info sur le site du ministère de l'industrie

● **Une énergie propre et renouvelable**

L'énergie éolienne produit de l'électricité sans engendrer de pollution, gaz nocifs, effluents, déchets... Elle n'a aucun effet néfaste sur les populations, ni pour les générations à venir.

Sur un site éolien, seul 1% de la surface est occupé par les machines. Le site peut presque toujours poursuivre son activité industrielle ou agricole. Les éoliennes sont construites rapidement et sans nuisance pour le site qui après déconstruction retrouve très facilement son état initial.

● **Une diversification qualitative, quantitative et géographique des ressources énergétiques**

Les pouvoirs publics, se sont donnés pour objectif de disposer à l'horizon 2020 - lors du renouvellement du parc de centrales nucléaires - d'autres ressources en électricité que le nucléaire (79% de la production électrique française) ou l'hydraulique (14%). Le soutien à la création d'une filière éolienne économiquement viable participe d'une politique plus générale de diversification et décentralisation des moyens de production des ressources énergétiques.

L'électricité éolienne est une source d'énergie complémentaire, non garantie, puisque le vent ne souffle pas de façon constante, mais dont les périodes de production très probables (jours venteux d'hiver) correspondent à ceux où la demande en électricité est la plus forte sur les réseaux.

● **Plus d'info : Diagramme de production décentralisée et centralisée**

Une centrale nucléaire produit beaucoup d'électricité sur un même site, d'où un important réseau de distribution de lignes haute tension. L'électricité produit par les sites éoliens, injectée directement sur le réseau de distribution, relève d'un système d'approvisionnement électrique différent.

http://www.ademe.fr/bretagne/actions_phares/energies_renouvelables/eolienne_page1.asp

LE RACHAT DU SURPLUS D'ÉLECTRICITÉ

L'énergie éolienne est l'un des investissements en énergies renouvelables les plus ÉCOLOGIQUES. En effet, nous savons fabriquer des éoliennes en matériaux recyclables, et nous savons les fabriquer localement !! Leurs traces écologiques sont donc minimales, surtout lorsqu'on les compare à d'autres technologies comme les panneaux photovoltaïques.

Le producteur d'électricité éolienne préfère généralement utiliser l'énergie produite par son éolienne pour ses propres besoins au lieu de revendre la totalité. Et si l'éolienne qu'il a choisie produit plus que son besoin, il revend le surplus à un fournisseur d'énergie tel qu'EDF, ENERCOOP ou autres...

Il y a deux raisons à cela :

1° La raison écologique : l'intérêt principal du développement des Énergies Renouvelables, est de décentraliser la production d'énergies pour rendre autonome tous les individus et ainsi diminuer les impacts environnementaux liés au réseau électrique. Le fait de revendre la totalité de la production irait à l'encontre de cette logique écologique, et c'est souvent pour cela que nos clients choisissent d'utiliser la production pour leurs propres besoins, et de revendre seulement le surplus pour améliorer le retour sur investissement de l'installation.

2° La raison économique : il ne faut tout de même pas se voiler la face, il y a également une raison économique. En effet, l'énergie éolienne est aujourd'hui très peu subventionnée par l'état au travers des tarifs de rachat (comme il se pratique sur le photovoltaïque). EDF est chargé de racheter l'énergie éolienne uniquement dans des ZDE (Zones de Développement de l'Éolien), et à 0,082€ /kWh. En dehors, il y a d'autres sociétés qui rachètent l'électricité éolienne, telles qu'Enercoop. Cette société rachète à un tarif de 0,06€ / kWh sur tout le territoire national. Vous pouvez trouver des informations complémentaires sur <http://www.enercoop.fr/index.asp?id=491>. La démarche de cette société est très transparente, et c'est la raison pour laquelle nous vous la présentons.

Le branchement typique d'une éolienne est donc en général réalisé pour une autoconsommation de l'énergie produite, et si l'éolienne produit plus que ce que vous avez besoin, vous revendez le surplus.